



Retour de cp anticipe par mon employeur

Par **rogernymus**, le **02/05/2013 à 19:42**

bonjour je me troune vers vous car mon employeur voudrais anticipe mon retour de congee payer sous le pretexte d'inventaire , seriez vous me dire s'il en le droit?rnje vous remercie d'avance de votre aide cordialement .

Par **moisse**, le **03/05/2013 à 17:00**

Bonjour,rnS'il s'agit d'abr ger des cong s ayant d but , votre employeur ne peut exiger ce retour, les dates d'inventaire faisant partie de l'organisation habituelle de l'entreprise et ne constituant donc pas un  v nement exceptionnel et impr vu.rnS'il s'agit de modifier la date de fin des cong s   venir, si l'employeur respecte le d lai de pr venance (un mois) il est en droit d'exiger ce reour.rnSinon c'est   vopus d'appr cier.

Par **pepelle2**, le **06/05/2013   18:35**

Si vos cong s ont  t  accept s et valid s, l'employeur ne peut pas unilat ralement changer les dates au dernier moment (la loi pr voit qu'il peut pour circonstances exceptionnelles changer les dates un mois avant la prise de cong s (certaines conventions collectives pr voient deux mois), et de toute fa on, un inventaire n'est pas une circonstance exceptionnelle). Vous n'avez donc pas   accepter ce retour anticip  et vous ne serez pas fautif.